

# REGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS DE PEINTURE

*CUZION, le dimanche 11 août 2019*

---

## **Article 1 : Présentation du concours.**

Dans le cadre de la « Journée des impressionnistes », la commune de Cuzion organise un concours de peinture le dimanche 11 août 2019.

Ce concours est ouvert à tous : amateurs, confirmés de plus de 18 ans.

## **Article 2 : Le thème .**

Le thème de ce concours de peinture est : « Cuzion, une toile à ciel ouvert ».

## **Article3 : Supports, techniques et conditions.**

Chaque participant propose 1 œuvre en utilisant son propre matériel et l'exécute sur le support de son choix.

Seules 4 techniques peuvent être utilisées : l'huile, l'acrylique, l'aquarelle et le pastel, à l'exception de toute autre technique. Elles donneront lieu à 2 catégories de classement : les techniques de l'huile et de l'acrylique constituent la catégorie1, celles de l'aquarelle et du pastel, la catégorie2.

Tous les supports, d'un format allant de 6P à (1m x 1m) doivent être équipés d'un système d'accrochage.

Tout participant doit posséder son propre matériel, rien n'est fourni. Le support utilisé (papier, carton, bois, toile...)sera présenté à l'arrivée et devra être visé par la mairie.

Le jury se réserve le droit de ne pas accepter une œuvre ne respectant pas le règlement intérieur.

L'œuvre doit être exécutée dans le périmètre de la commune de Cuzion et sa réalisation, à tout moment doit être visible du jury et du public.

Une fois l'œuvre terminée, elle ne doit pas être signée et doit rester anonyme.

### **ATTENTION :**

A la manière des peintres « plein-airistes » de la vallée de la Creuse, l'œuvre doit être accomplie sur le motif. En aucun cas, l'artiste ne pourra s'aider de supports photos (papier ou numérique) ni se retirer après avoir pris des notes. L'œuvre doit être accomplie sur site.

Le non respect de cette règle conduirait à l'élimination du candidat.

## **Article 4 : Inscription.**

Celle-ci est gratuite.

Contactez le 02.54.47.24.51. ou envoyez un mail à [mairiedecuzion@orange.fr](mailto:mairiedecuzion@orange.fr)

Vous avez également la possibilité de vous inscrire directement sur place le jour du concours, de 8 heures 30 à 10 heures.

Pour participer, vous devrez compléter un bulletin disponible à l'accueil de la mairie, à l'Office de Tourisme d'Eguzon, auprès des associations de peintres amateurs locales ou encore sur le site de la mairie de Cuzion : [www.cuzion.fr](http://www.cuzion.fr)

### **Article 5 : Organisation.**

L'accueil des participants se fera dès 8 heures 30 à la salle de réunions sur la place de l'église.

Un petit en-cas de nos produits locaux sera offert aux participants à partir de 12 heures. Votre matériel devra rester en place. Il vous appartiendra de prendre toute disposition à ce sujet.

La clôture du concours et le retour des œuvres se feront à 17 heures. La remise des prix par le jury se déroulera à partir de 18 heures.

3 prix seront attribués pour chacune des catégories.

### **Article 6 : Prix.**

#### CATEGORIE 1

(Huile et acrylique)

Premier prix : 150 euros

Deuxième prix : 100 euros

Troisième prix : 50 euros

#### CATEGORIE 2

(Aquarelle et pastel)

Premier prix : 150 euros

Deuxième prix : 100 euros

Troisième prix : 50 euros

L'attribution de prix se fera sous forme de mandats administratifs. Les peintres récompensés devront fournir un RIB et une pièce d'identité (copies).

### **Article 7 : Modifications éventuelles.**

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Il se réserve également le droit de revoir la répartition des prix si le nombre de participants par catégorie est inférieur à 6. Il peut également annuler le concours si le nombre total de participants est jugé insuffisant.

### **Article 8 : Acceptation du règlement.**

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du concours, à l'interprétation du règlement, à la délibération du jury ou au vote ayant désigné les gagnants.